



Chères Rochefortaises et Chers Rochefortais,

Conformément à l'allocution du président de la République du 16 mars 2020, le ministre de l'intérieur a autorisé la tenue de la réunion d'installation du conseil municipal pour les 30 000 communes dont l'élection a été acquise dès le 1er tour, c'est-à-dire depuis le 15 mars 2020.

En conséquence, pour Rochefort le conseil municipal se tiendra le 20 mars à 20h30.

Sébastien LECORNU et Jacqueline GOURAULT, ministres chargés des Collectivités territoriales dans une circulaire ont défini les conditions dans lesquelles doit se dérouler ce conseil :

Conseil à Huit Clos => Pas de Public

Faisant usage de toutes les mesures barrières => Lieu déplacer à la salle des fêtes

Limiter la durée => L'ordre du jour a été réduit, vos élus auront à se prononcer uniquement sur : l'élection du maire et des adjoints; l'approbation de la charte des élus; la désignation des membres de la commune au Syndicat Intercommunales des Ecoles; et les délégations aux maires.

Sylvain LAMBERT

PS : Je regrette profondément que la décision du gouvernement de maintenir la tenue de la réunion d'installation des conseils municipaux dans cette période de confinement. Elle vous prive d'assister à l'élection de votre maire et de ses adjoints. J'estime que c'est vous priver d'un instant démocratique important pour notre commune. Je reste convaincu qu'il y avait un autre scénario possible.
